


PRESTATIONS **RSA** PRIME D'ACTIVITÉ

# Conjoncture

N° 51  
SEPTEMBRE 2026

au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé près de 3,17 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) au titre du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, correspondant à une hausse de 3,4 % sur un an. Cette évolution résulte de la croissance du nombre de bénéficiaires (+1,5 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025), combinée à celle du montant moyen versé (+1,8 % en un an).

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux évolutions départementales du nombre de bénéficiaires du RSA au dernier trimestre 2025, en **page 8**.

1,86  
million

3,17  
milliards

567  
euros


**Foyers bénéficiaires** du RSA en moyenne sur le trimestre  
**(+1,5 % en un an)**  
3,64 millions de personnes couvertes par la prestation  
(+0,9 % en un an)



**Dépenses** au titre du trimestre de droit de RSA  
**(+3,4 % en un an)**



**Montant moyen mensuel** de RSA versé par foyer  
**(+1,8 % en un an)**

Les montants de revenu de solidarité active (RSA) versés par les Caf au titre des droits du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026 sont estimés à près de 3,17 milliards d'euros, en progression de 3,4 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », **graphique 1**). En cumul sur un an (entre juillet 2025 et juin 2026), les versements de RSA s'élèvent à 12,5 milliards d'euros.

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est estimé à 1,86 million en moyenne sur le trimestre, en progression de 1,5 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 (**graphique 2**). En comptabilisant l'ensemble des personnes dans le foyer (responsable du dossier, conjoints, enfants et autres personnes à charge), ce sont environ 3,64 millions de personnes qui sont couvertes par le RSA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Le montant mensuel moyen par foyer, estimé à 567 euros, progresse de 10 euros sur un an (soit +1,8 %, **graphique 3**). Cette croissance résulte en partie de la revalorisation de 1,7 % en avril 2025, qui est pleinement montée en charge à partir des droits d'octobre 2025\* et celle intervenue en avril 2026 (+0,8 %) dont les premiers effets commencent à partir des droits de juin 2026.

Depuis mars 2025, les déclarations trimestrielles de ressources de l'ensemble des allocataires sont en partie préremplies dans le cadre de la « solidarité à la source ». En réduisant les risques d'erreurs déclaratives, notamment de sous-déclaration des ressources, cette évolution contribue à réduire les dépenses (**encadré 1**). L'impact de cette mesure est toutefois progressif et limité par l'effet des réformes de l'assurance chômage (dont notamment celle modulant la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture, mise en œuvre en février 2023), ainsi que par une situation économique moins favorable.

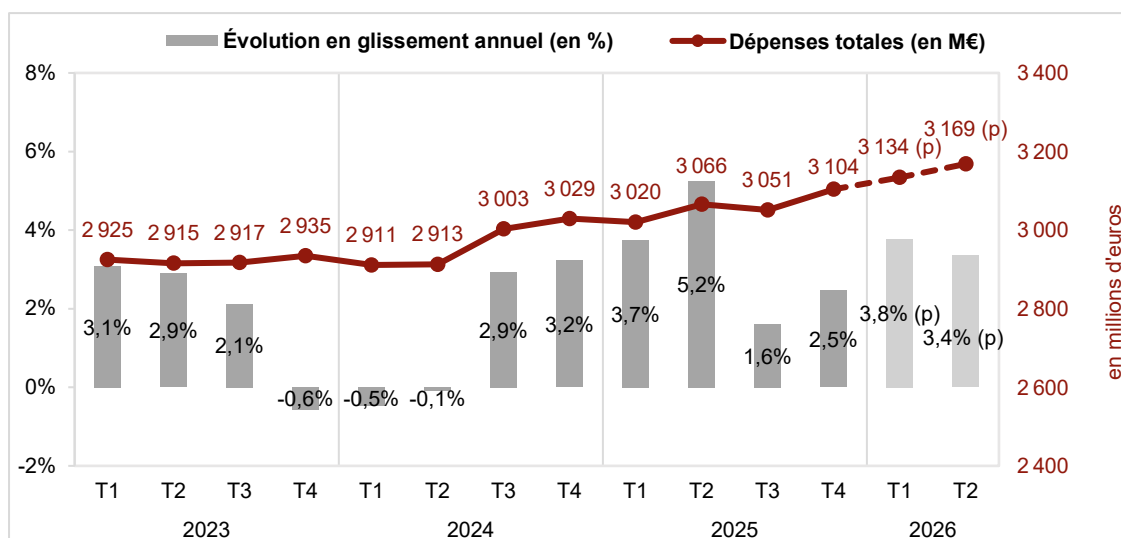
\* La montée en charge des effets de la revalorisation du barème est détaillée dans l'encadré 4 d'Analyses Statistiques n°3 – 2024 « **En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %** ». Le calendrier de montée en charge est décalé d'un mois depuis la mise en place du pré-remplissage des déclarations trimestrielles de revenus.

Retrouvez toutes nos données sur [caf.fr](https://data.caf.fr)

Prochaine parution en décembre 2026

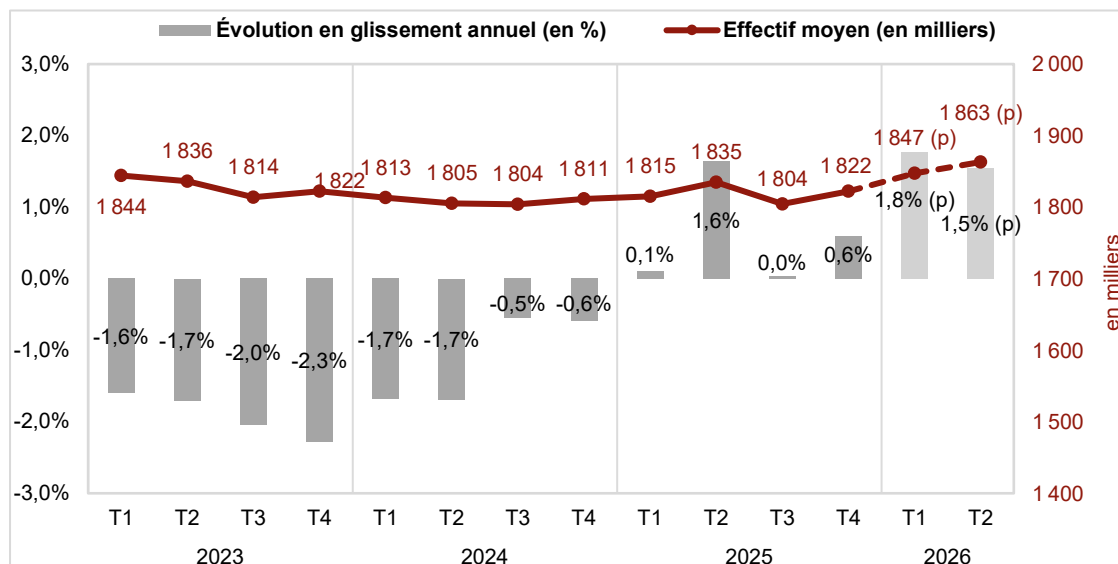
Cnaf - 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14 • RSA Conjoncture • Direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) • **Directrice de la publication** Constance Bensussan  
• **Directrice de la publication déléguée** Lucie Gonzalez • **Auteurs** Sophie Cazain et Cécile Chantel

Graphique 1 – Dépenses de RSA au titre du trimestre de droit

**Note de lecture :**

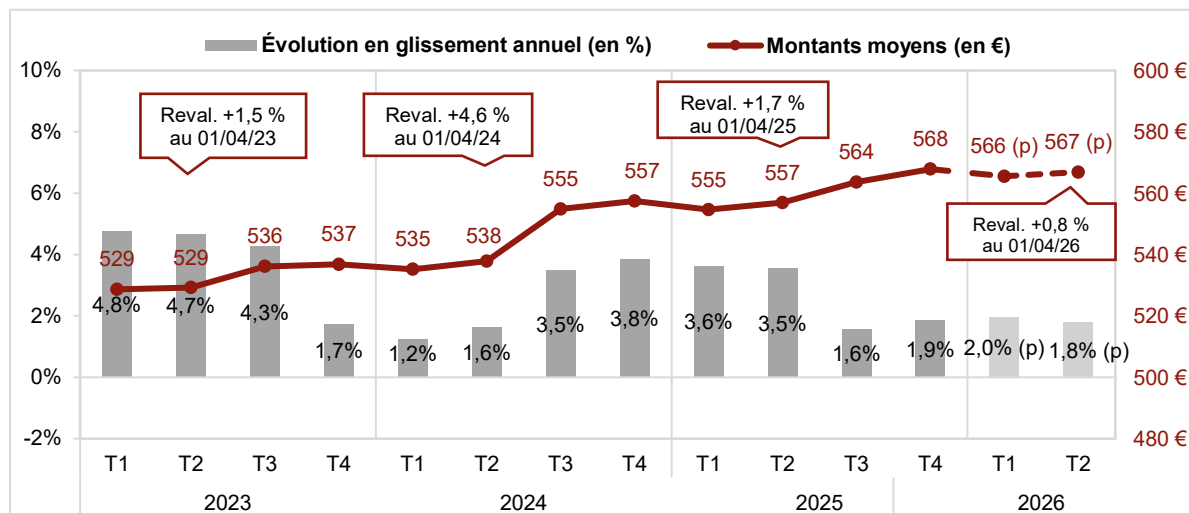
les dépenses de RSA passeraient de 3 066 à 3 169 millions d'euros entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +3,4 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en moyenne sur le trimestre

**Note de lecture :**

le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passerait de 1 835 à 1 863 milliers entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,5 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de RSA versé en moyenne sur le trimestre

**Note de lecture :**

le montant moyen de RSA versé passerait de 557 à 567 euros entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,8 %.

(p) T1 et T2 2026 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représentait 98,6 % des dépenses et des bénéficiaires tous régimes en 2025.

**Note :** l'estimation des derniers trimestres a été revue depuis la précédente publication (*Révisions des estimations*).

Dans un contexte de marché de l'emploi relativement favorable, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué au cours de l'année 2023, avant de se stabiliser en 2024. Les effectifs ont connu une hausse au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, puis un recul le trimestre suivant ([partie « Les entrées et les sorties dans le RSA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 », page 6](#)). Depuis fin 2025, le nombre de bénéficiaires progresse à nouveau, avec une accélération au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Les dépenses de RSA ont été relativement stables au cours de l'année 2023 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. La revalorisation de 4,6 % du montant forfaitaire au 1<sup>er</sup> avril 2024 a dynamisé les dépenses, avec un effet complet à compter de la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Les dépenses atteignent un pic au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, ralentissent le trimestre suivant, avant de repartir à la hausse fin 2025 et début 2026.

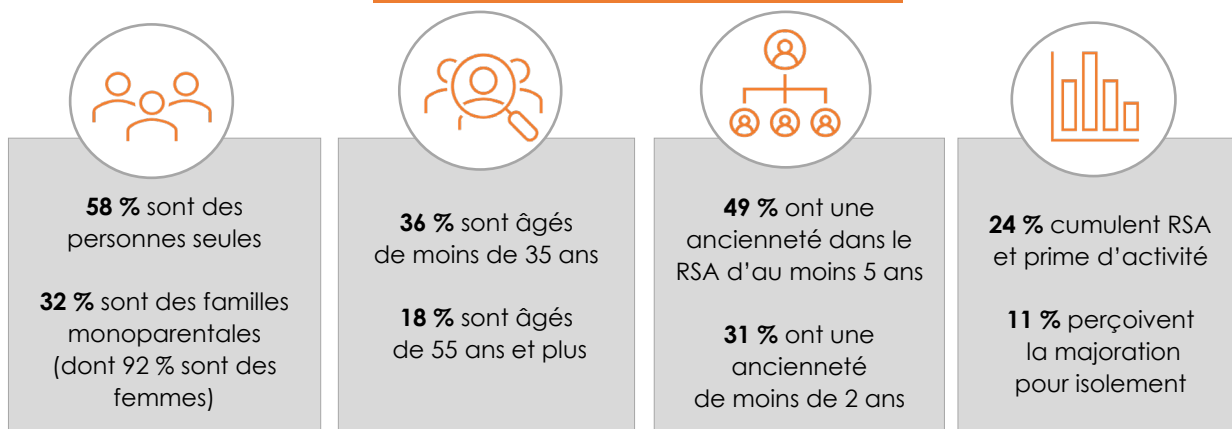
### Encadré 1 : Mise en place du pré-remplissage des ressources dans le cadre de la « solidarité à la source »

La solidarité à la source vise à simplifier les démarches des allocataires et fiabiliser les données servant au calcul du droit au RSA et à la prime d'activité. Le premier volet de cette réforme, mis en œuvre en 2024, est le déploiement du montant net social comme montant de référence à déclarer. Il figure désormais sur tous les bulletins de paie et les relevés de revenus de remplacement. Le second volet est le pré-remplissage d'une partie des ressources dans les DTR, avec les données récupérées directement des déclarations des employeurs et des organismes de protection sociale. Déployé dans cinq Caf dès octobre 2024 (les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Hérault, les Pyrénées-Atlantiques et la Vendée), il a été généralisé à l'ensemble du territoire entre mars et mai 2025, au fur et à mesure de l'actualisation des ressources. En sécurisant les ressources, cette réforme génère globalement de moindres dépenses de RSA.

Le suivi conjoncturel ne permet pas d'évaluer les impacts des réformes. Les premiers effets de la réduction des erreurs déclaratives sur les dépenses de l'année 2024 sont présentés dans [Analyses statistiques n°6\\*](#). L'évaluation des effets observés en 2025 sera détaillée dans une prochaine publication. Par ailleurs, le suivi conjoncturel des dépenses à partir des données semi-consolidées deux mois après le calcul du droit (chiffres provisoires, [Source et méthodologie](#)) est affecté par la phase de mise en œuvre de la solidarité à la source en 2025 (indus et rappels plus nombreux sur les droits passés, passage de chaînes informatiques correctives...). Des révisions plus importantes qu'à l'habitude des estimations sont donc possibles (voir infra [Révisions des estimations](#)).

\*Analyses Statistiques n°6 – 2025 « [En 2024, les dépenses de RSA progressent de 1,4 %](#) »

### Profil des bénéficiaires du RSA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026



Les évolutions du RSA diffèrent selon les **configurations familiales**. Le nombre de bénéficiaires en couple, avec ou sans enfant, diminue sur un an (respectivement -2,4 % et -1,9 %, [tableau 1](#)). À l'inverse, les familles monoparentales et surtout les personnes seules sans enfant progressent (+1,4 % pour les familles monoparentales, +1,9 % pour les femmes seules et +2,6 % pour les hommes seuls), confirmant la tendance observée depuis plusieurs années ([graphique 4](#)). Ces trois catégories sont d'ailleurs celles qui contribuent à la hausse des dépenses (expliquant 0,8 point sur les 3,4 % de croissance pour les femmes, 1,0 point pour les familles monoparentales et 1,6 point pour les hommes).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de RSA estimés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, selon les caractéristiques des foyers

|                                                      | Bénéficiaires (moyenne trimestrielle) |              |                           |                                | Montants moyens        |                           | Dépenses (total trimestriel) |                           |                                                        |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------|
|                                                      | Bénéficiaires (en milliers)           | Part (en %)  | Évolution annuelle (en %) | Évolution trimestrielle (en %) | Montants moyens (en €) | Évolution annuelle (en %) | Dépenses (en M€)             | Évolution annuelle (en %) | Contribution à la croissance <sup>(4)</sup> (en point) |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>1 863</b>                          | <b>100,0</b> | <b>1,5</b>                | <b>0,9</b>                     | <b>567</b>             | <b>1,8</b>                | <b>3 169</b>                 | <b>3,4</b>                | <b>3,4</b>                                             |
| France métropolitaine                                | 1 675                                 | 89,9         | 1,9                       | 1,0                            | 565                    | 1,7                       | 2 840                        | 3,6                       | 3,2                                                    |
| Départements d'outre-mer                             | 188                                   | 10,1         | -1,1                      | -0,2                           | 582                    | 2,2                       | 329                          | 1,0                       | 0,1                                                    |
| <b>Configuration familiale<sup>(1)</sup> et sexe</b> |                                       |              |                           |                                |                        |                           |                              |                           |                                                        |
| Hommes seuls                                         | 706                                   | 37,9         | 2,6                       | 1,5                            | 534                    | 2,1                       | 1 131                        | 4,7                       | 1,6                                                    |
| Femmes seules                                        | 368                                   | 19,7         | 1,9                       | 0,8                            | 503                    | 2,4                       | 555                          | 4,4                       | 0,8                                                    |
| Personnes seules avec enfant(s)                      | 593                                   | 31,8         | 1,4                       | 0,5                            | 603                    | 1,5                       | 1 073                        | 3,0                       | 1,0                                                    |
| Couples sans enfant                                  | 42                                    | 2,2          | -1,9                      | 0,4                            | 626                    | 2,2                       | 78                           | 0,3                       | 0,0                                                    |
| Couples avec enfant(s)                               | 154                                   | 8,3          | -2,4                      | -0,2                           | 715                    | 1,8                       | 331                          | -0,7                      | -0,1                                                   |
| <b>Âge du responsable dossier<sup>(2)</sup></b>      |                                       |              |                           |                                |                        |                           |                              |                           |                                                        |
| <25 ans                                              | 66                                    | 3,6          | -1,8                      | 0,4                            | 671                    | 2,1                       | 133                          | 0,3                       | 0,0                                                    |
| 25-34 ans                                            | 606                                   | 32,5         | 3,5                       | 1,4                            | 568                    | 1,8                       | 1 032                        | 5,3                       | 1,7                                                    |
| 35-44 ans                                            | 491                                   | 26,4         | 1,4                       | 0,7                            | 570                    | 1,7                       | 840                          | 3,1                       | 0,8                                                    |
| 45-54 ans                                            | 370                                   | 19,9         | 0,9                       | 0,7                            | 570                    | 1,7                       | 633                          | 2,6                       | 0,5                                                    |
| ≥ 55 ans                                             | 330                                   | 17,7         | -0,3                      | 0,3                            | 535                    | 2,0                       | 530                          | 1,7                       | 0,3                                                    |
| <b>Ancienneté<sup>(3)</sup> dans la prestation</b>   |                                       |              |                           |                                |                        |                           |                              |                           |                                                        |
| < 1 an                                               | 364                                   | 19,5         | 6,5                       | 2,2                            | 559                    | 1,7                       | 610                          | 8,3                       | 1,5                                                    |
| 1-2 ans                                              | 208                                   | 11,2         | 7,1                       | 1,7                            | 557                    | 2,4                       | 347                          | 9,7                       | 1,0                                                    |
| 2-5 ans                                              | 384                                   | 20,6         | -2,1                      | 1,9                            | 558                    | 2,4                       | 643                          | 0,2                       | 0,1                                                    |
| 5-10 ans                                             | 455                                   | 24,4         | -1,2                      | -0,9                           | 563                    | 1,6                       | 768                          | 0,4                       | 0,1                                                    |
| ≥ 10 ans                                             | 452                                   | 24,3         | 1,4                       | 0,3                            | 589                    | 1,3                       | 799                          | 2,7                       | 0,7                                                    |
| <b>Prestation perçue</b>                             |                                       |              |                           |                                |                        |                           |                              |                           |                                                        |
| dont RSA jeune                                       | 0,86                                  | 0,0          | 17,8                      | 16,8                           | 500                    | 4,3                       | 1,3                          | 22,9                      | 0,0                                                    |
| dont majoration pour isolement                       | 209                                   | 11,2         | 0,9                       | 0,7                            | 677                    | 2,0                       | 423                          | 2,9                       | 0,4                                                    |
| dont cumul RSA/prime d'activité                      | 442                                   | 23,7         | 4,3                       | -6,7                           | 455                    | 2,6                       | 604                          | 7,0                       | 1,3                                                    |

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens du RSA.

(2) La tranche des âges inconnus n'est pas indiquée dans le tableau, ce qui explique un faible écart entre la somme des tranches d'âge et la ligne « Ensemble ».

(3) L'ancienneté dans le dispositif correspond à la date de demande à l'origine du RSA versable (il s'agit de la demande de RSA la plus récente).

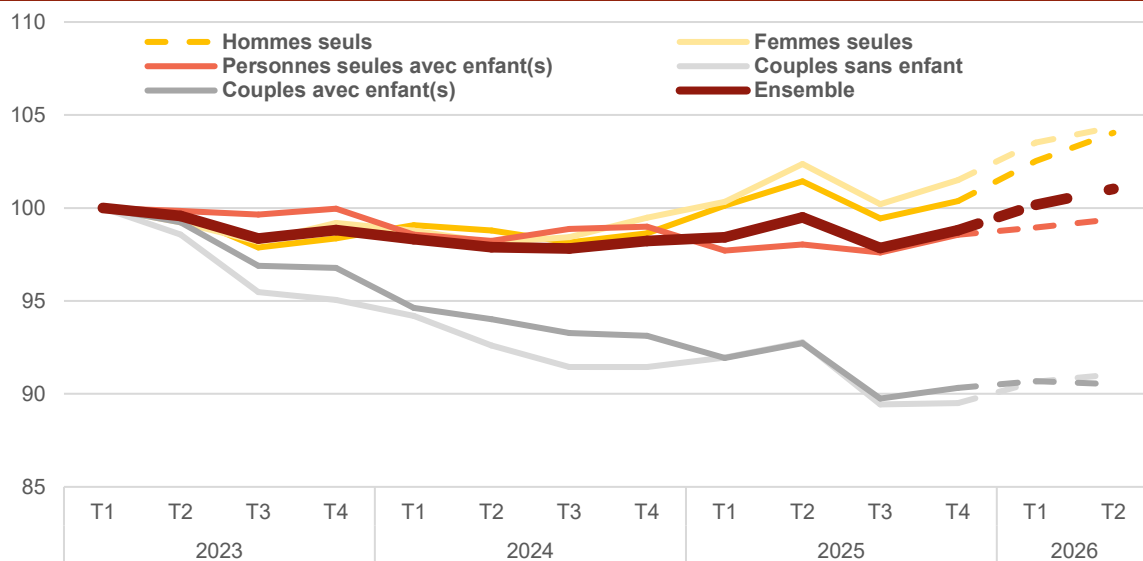
(4) Les dépenses de RSA augmentent de 3,4 % entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026 : les dépenses relatives à la France métropolitaine contribuent à hauteur de +3,25 points à cette hausse et celles des DOM pour +0,1 point.

Parmi les différentes **classes d'âge**, ce sont les 25 à 34 ans (un tiers des allocataires du RSA) qui progressent le plus (+3,5 % sur un an), suivis des 35-44 ans et des 45-54 ans (respectivement +1,4 % et +0,9 %). Ces 3 classes d'âge contribuent positivement à l'évolution des dépenses (respectivement +1,7 point, +0,8 point et +0,5 point sur les 3,4 % de croissance). En revanche, les foyers dont le responsable du dossier est âgé de moins de 25 ans (4 % des bénéficiaires) reculent sur un an (-1,8 %), confirmant la tendance à la baisse observée depuis le début 2024" ([graphique 5](#)).

Les évolutions du RSA diffèrent également selon l'**ancienneté dans le dispositif**. Les bénéficiaires dont l'ancienneté est inférieure à 2 ans sont en hausse (respectivement +6,5 % et +7,1 %), contribuant positivement à l'évolution des dépenses (respectivement +1,5 point et +1,0 point sur les 3,4 % de croissance). Les bénéficiaires inscrits durablement dans le dispositif augmentent également (+1,4 %), contribuant à hauteur de 0,7 point à la croissance des dépenses. À plus long terme, l'ancienneté comprise entre 2 et 5 ans se distingue, caractérisée par une tendance à la baisse marquée des effectifs ([graphique 6](#)).

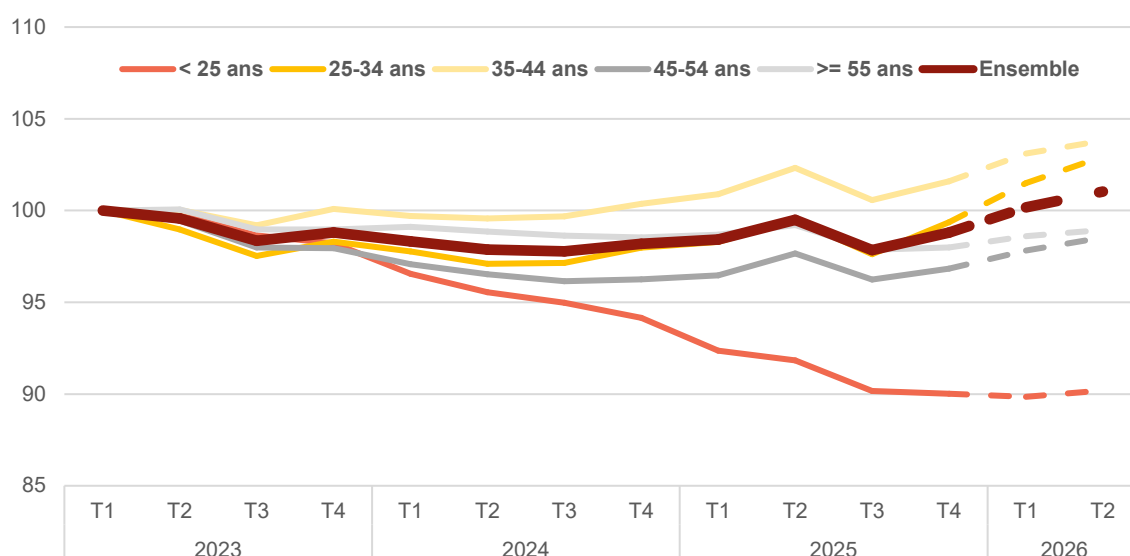
Enfin, le nombre de foyers bénéficiant d'une **majoration liée à leur situation d'isolement** avec enfant(s) à charge ou à naître (11 % des allocataires) augmente de 0,9 % sur un an. Les bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité** sont également en hausse (+4,3 %).

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale

Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023**Note de lecture :**

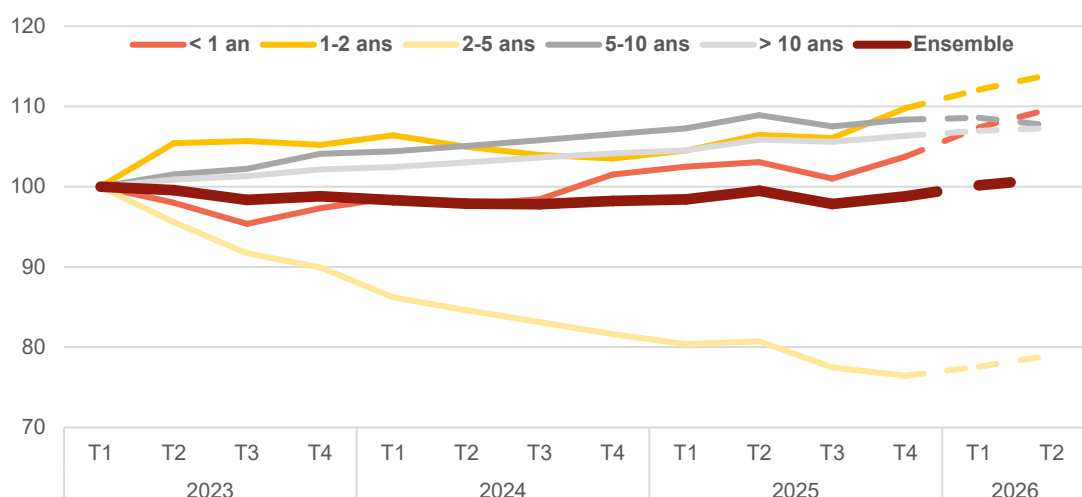
le nombre de femmes seules bénéficiaires du RSA augmente de 4,3 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2026, passant d'un indice 100 à 104,3 sur cette période.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon l'âge du responsable du dossier

Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023**Note de lecture :**

le nombre de bénéficiaires du RSA âgés de 35 à 44 ans augmente de 3,8 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2026, passant d'un indice 100 à 103,8 sur cette période.

Graphique 6 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur ancienneté dans le dispositif

Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023**Note de lecture :**

le nombre de bénéficiaires ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté dans le RSA augmente de 14,0 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2026, passant d'un indice 100 à 114,0 sur cette période.

(p) T1 et T2 2026 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

**Champ :** Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les entrées et les sorties dans le RSA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025

La variation du nombre de bénéficiaires du RSA d'un trimestre à l'autre peut s'analyser au regard des entrées et sorties ayant eu lieu chaque mois sur le trimestre (*indicateurs suivis dans **Source et méthodologie***). Les statistiques couvrent les flux de bénéficiaires jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 (dernier trimestre pour lequel les données définitives sont connues).

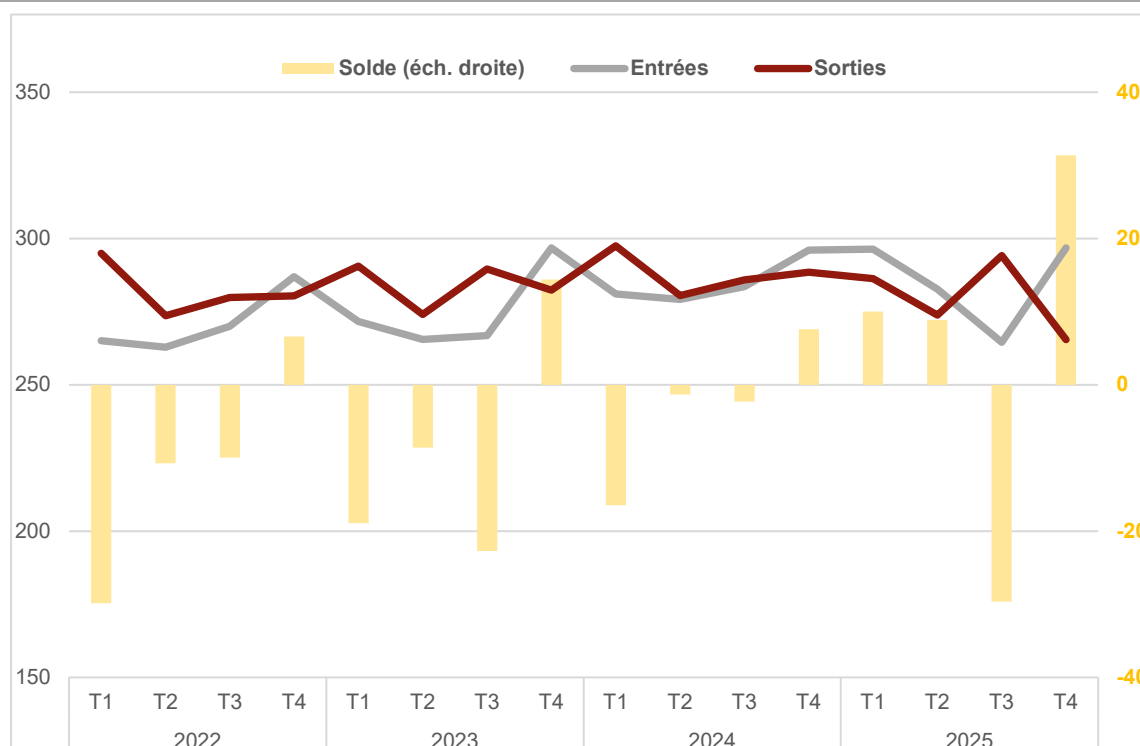
Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue sur la période 2022-2024, conséquence d'un nombre de sorties de la prestation supérieur au nombre d'entrées dans le dispositif (*graphique 7*). La baisse des effectifs est nettement plus modérée au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, le niveau des entrées étant proche de celui des sorties. Au trimestre suivant, le nombre d'entrées dépasse celui des sorties, comme pour les autres années, ce qui semble refléter la saisonnalité de la prestation. Les entrées restent supérieures aux sorties au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, le nombre de sorties augmente fortement, alors que le niveau des entrées diminue. Le 4<sup>ème</sup> trimestre se caractérise à nouveau par une hausse sensible des effectifs (solde positif de +31 000 bénéficiaires), en lien notamment avec la saisonnalité de la prestation : le nombre des entrées dépasse celui des sorties (297 000 entrées cumulées sur le trimestre contre 265 000 sorties).

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, 61% des sorties du RSA sont liées à l'augmentation des ressources des allocataires (soit 160 900 sorties, *graphique 8*). La non-transmission des ressources du foyer\* représente 11 % de l'ensemble des sorties du dispositif et les décisions du conseil départemental 2 %.

Sur les 297 000 entrées cumulées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, un tiers est le résultat d'une nouvelle demande (soit 103 000, *graphique 9*).

\*même si les ressources sont en partie préremplies dans les DTR depuis mars 2025, les allocataires doivent valider celle-ci pour bénéficier du versement de la prestation.

Graphique 7 – Nombre d'entrées et de sorties dans le RSA (en milliers)

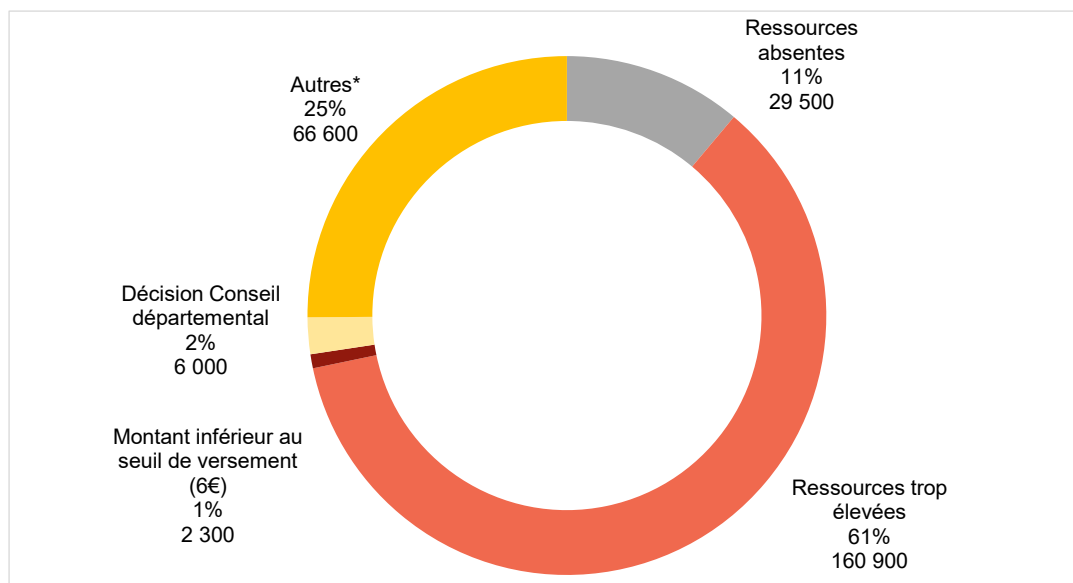


**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

**Lecture :** Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, le nombre d'entrées dans le RSA est de 297 000 et le nombre de sorties de 265 000, soit un solde de +31 000.

Graphique 8 – Ventilation par motifs des 265 000 sorties du RSA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025  
(en % et en milliers)



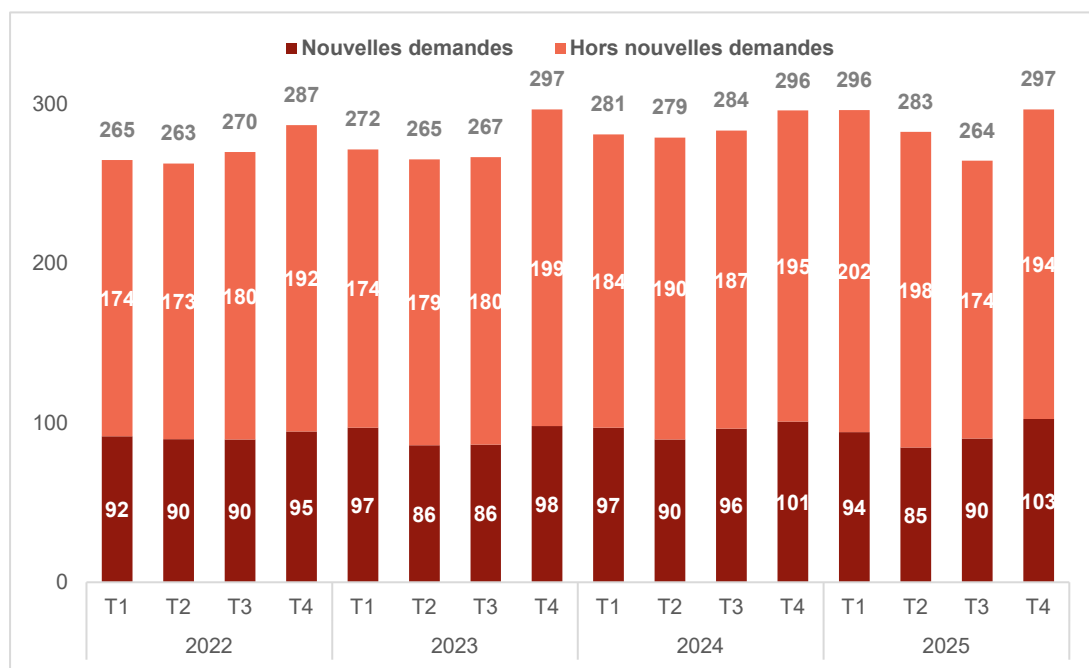
**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

\* Parmi les motifs « autres », un tiers des sorties est le fait de la radiation de dossiers au sein d'une Caf. Par exemple, en cas de transfert du dossier d'une Caf à une autre, même si le foyer ne perd pas le bénéfice de la prestation, cela se traduit par une sortie (Caf d'origine) et une entrée (nouvelle Caf). La sortie peut aussi être le résultat d'un regroupement d'allocataires sur un même dossier, à la suite d'une déclaration de vie maritale. Il existe d'autres motifs de sorties : à la suite d'un contrôle, d'une sanction, etc.

Les séries historisées sont disponibles sur le site internet : <https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/donnees-et-outils>

Graphique 9 – Ventilation des entrées dans le RSA (en milliers)



**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

Lecture : Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, on recense 297 000 entrées dans le RSA, parmi lesquelles 103 000 sont imputables à des nouvelles demandes.

## Zoom sur l'évolution départementale des bénéficiaires du RSA au dernier trimestre 2025

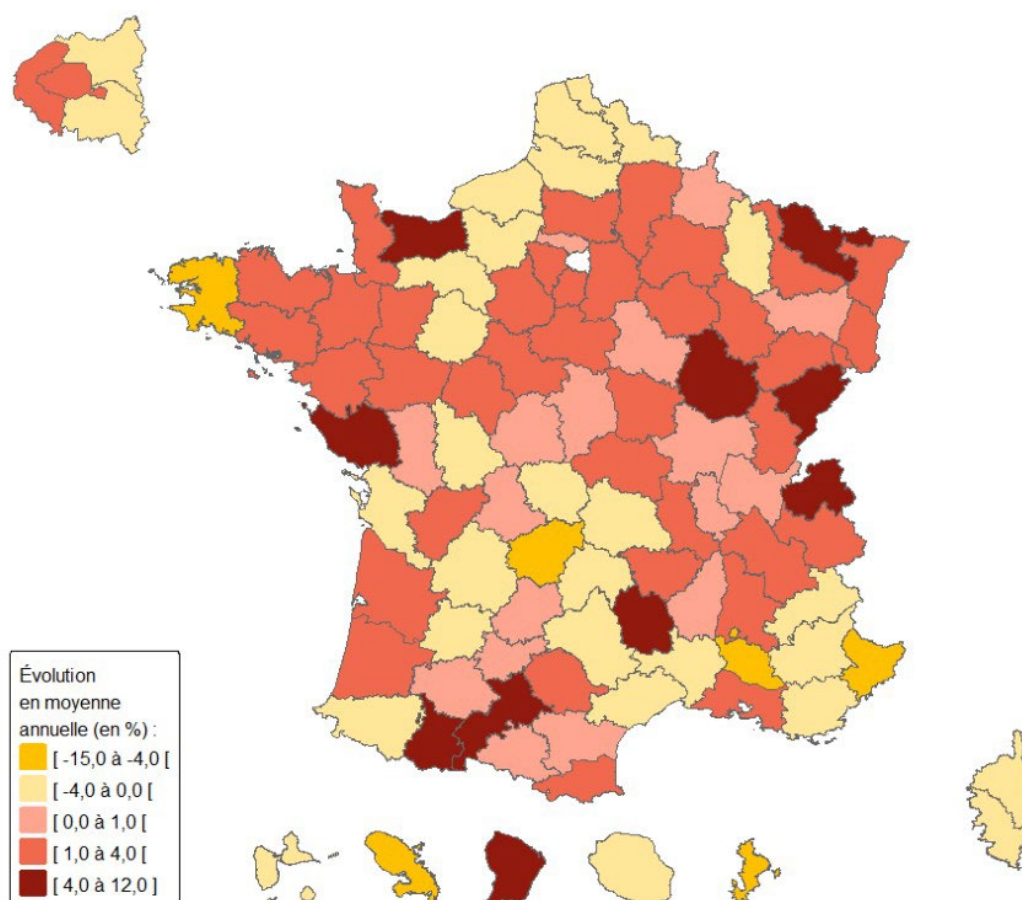


Entre le dernier trimestre 2024 et le dernier trimestre 2025, le nombre de bénéficiaires du RSA connaît une légère hausse au niveau national, de +0,6 % en moyenne sur un an. Toutefois, les évolutions diffèrent selon les départements (*carte*).

La croissance des effectifs est la plus marquée en Moselle et dans les Hautes-Pyrénées (+4,1 %), le Doubs (+4,5 %), en Haute-Garonne et dans le Calvados (+4,8 %), en Côte d'Or (+4,9 %), Haute-Savoie (+6,5 %), Vendée (+7,3 %), Lozère (+7,7 %) et Guyane (+12,0 %).

À l'opposé, le nombre de bénéficiaires de la prestation connaît une diminution sur la période dans plusieurs départements. C'est le cas notamment pour la Corrèze (-4,1 %), les Alpes-Maritimes (-4,5 %), la Martinique (-6,2 %), le Finistère (-7,4 %), ainsi que le Vaucluse (-14,7 %) et Mayotte (-15,0 %).

Carte – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 (en %)



**Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ** : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

## SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

**Présentation du RSA**

Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeune).

Cette prestation, versée mensuellement, est calculée en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et d'un montant de base, qui dépend de sa composition familiale (dit montant forfaitaire). Tous les trois mois, les allocataires transmettent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR), en partie préremplie, qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Le RSA est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 98,6 % des dépenses et des bénéficiaires tous régimes en 2025).

**Source et méthode d'estimation**

Les données statistiques concernant le RSA sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre  $t$  (avril, mai et juin 2026) et pour le dernier mois du trimestre  $t-1$  (mars 2026), à partir des données mensuelles semi-consolidées issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement.

La méthode utilisée pour estimer le nombre de foyers bénéficiaires et les dépenses de RSA d'un mois manquant  $m$  consiste à se baser sur les données définitives du mois  $m-12$  (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois  $m$  et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois de référence :

**Données estimées** juin 2026 = Données FR6 juin 2025 + (Données FR2 juin 2026 – Données FR2 juin 2025)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).

Les flux d'entrées-sorties dans le dispositif ne sont pas estimés, ils correspondent aux données définitives Allstat FR6.

## Révisions des estimations

Dans la publication précédente (n°50), le nombre de bénéficiaires était estimé à 1 818 milliers en moyenne pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 et les dépenses à 3 095 millions d'euros. Avec les données définitives (désormais disponibles pour les trois mois du trimestre), les effectifs atteignent 1 822 milliers et les dépenses 3 104 millions d'euros (révisions respectives de +4 300 foyers et +8 millions d'euros).

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de bénéficiaires était estimé à 1 847 milliers en moyenne et les dépenses à 3 119 millions d'euros. Avec les données actuelles (deux mois disponibles en données définitives et un mois estimé), les effectifs atteindraient toujours 1 847 milliers et les dépenses 3 134 millions d'euros (révisions respectives de +700 foyers et +16 millions d'euros). Ces chiffres sont provisoires et susceptibles d'être modifiés avec la prise en compte des données définitives du dernier mois du trimestre (mars 2026).



## Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de foyers bénéficiaires (ou d'allocataires) du RSA** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits au RSA et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- ✓ **L'ancienneté dans le dispositif du RSA** correspond à l'ancienneté des foyers dans le dispositif à la date du droit. Elle est mesurée à partir de la date d'ouverture à l'origine du droit (date la plus récente), sachant que les foyers peuvent connaître des périodes d'interruption de leur droit (non droit ou suspension de leur versement) si les conditions d'ouverture de droit ne sont pas remplies.
- ✓ **Une entrée dans le dispositif du RSA** correspond au fait qu'un bénéficiaire perçoit la prestation le mois observé (M) alors qu'il ne la percevait pas le mois précédent (M-1). Les entrées ne concernent pas nécessairement des foyers qui bénéficient pour la première fois de la prestation, elles comprennent aussi des allocataires qui ne bénéficiaient pas de versement le trimestre précédent pour différentes raisons : suspensions, ressources trop importantes...
- ✓ **Une nouvelle demande** correspond à une demande effectuée le mois M pour un allocataire qui ne percevait pas la prestation le mois M-1 (il arrive marginalement que l'allocataire renvoie une demande de prestation alors qu'il était déjà bénéficiaire en M-1).
- ✓ **Une sortie de la prestation** correspond au fait qu'un allocataire bénéficiant de la prestation au titre du mois M-1 ne la perçoit plus le mois M. Comme les entrées, les fins de droit peuvent n'être que temporaires.

## Références

Cazain S., Chantel C., 2025, « [En 2024, les dépenses de RSA progressent de 1,4 %](#) », Analyses statistiques, n°6.

Cazain S., Chantel C., 2024, « [En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %](#) », Analyses statistiques, n°3.